

**Extrait du Plan de préservation, de gestion, d'interprétation
et d'aménagement de l'ENS des Ecouges 2006-2011**

	<p align="center">FICHE ACTION Plan de préservation, de gestion, d'interprétation et d'aménagement</p> <p align="center">I_GH FOR 2 : BOIS DES BERGERS - RESTAURATION DE LA PRAIRIE PAR EXPLOITATION DE LA PLANTATION D'EPICEA</p>	
---	--	---

<p>Thème : GESTION DES HABITATS FORESTIERS</p>	<p>Objectif de l'action : RESTAURATION DE LA PRAIRIE PAR EXPLOITATION DE LA PLANTATION D'EPICEA</p>
--	---

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS
ONF au titre du régime forestier
Entreprise pour exploitation, tri, transport, semis, et fauche pendant au moins trois étés
Equipe Prodepare pour nettoyage complémentaire

DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ACTION

2006
Exploitation des arbres,
Arasement des souches
Broyage des rémanents
Semis prairie
2007 : fauche par l'exploitant et semis complémentaire si nécessaire
2008 : fauche par l'exploitant
2009 : fauche par l'exploitant
2010 : essai pâturage par Syndicat d'Alpage

Selon les résultats obtenus, on pourra opérer la même mise en œuvre pour la plantation située à gauche de la corrière et sous l'observatoire (plantation n°7 de l'inventaire Audureau).

DUREE DE L'ACTION						PERIODE
2005	2006	2007	2008	2009	2010	Eté - automne

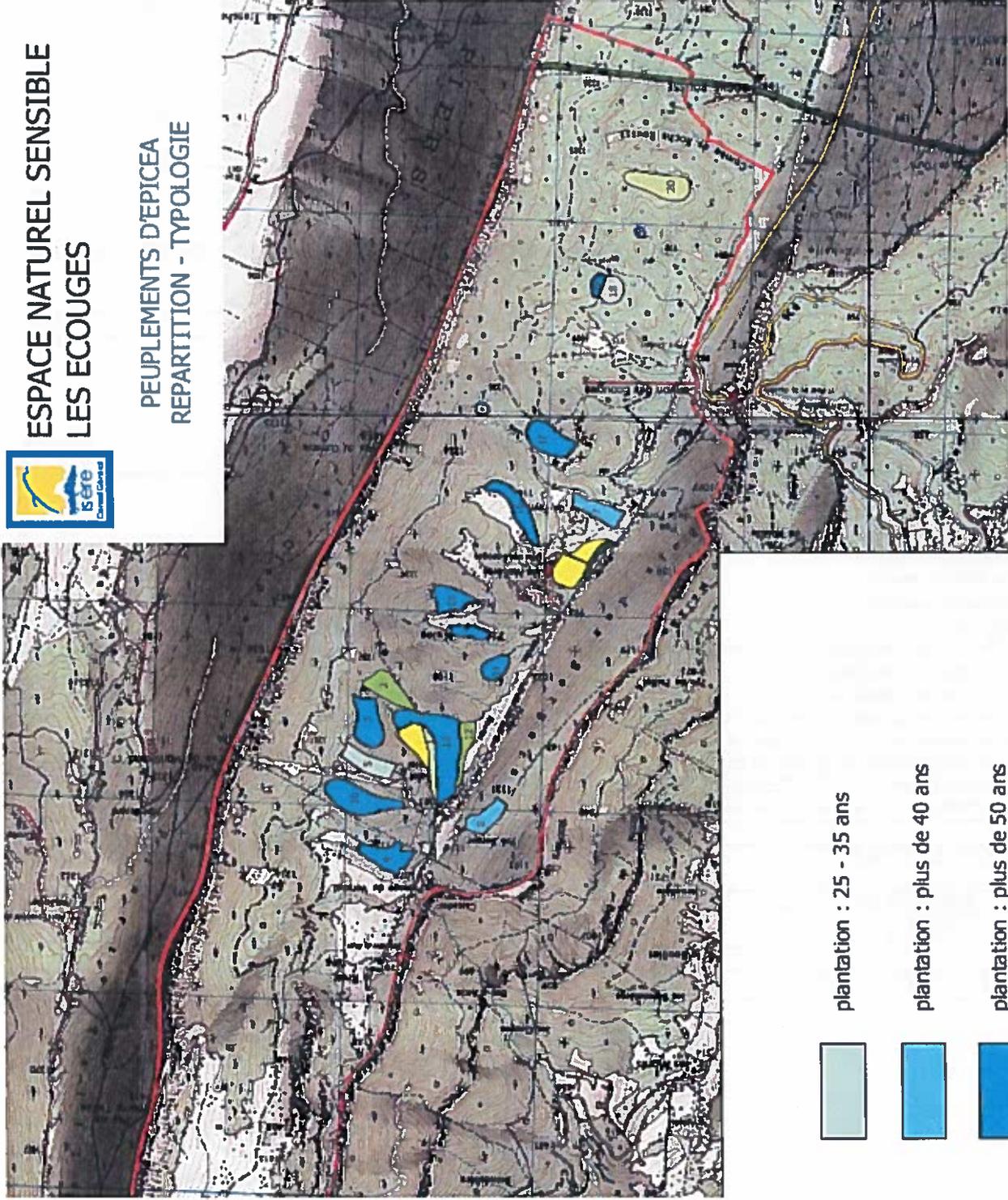
COUT DE FONCTIONNEMENT	COUT D'INVESTISSEMENT
	<p>Coût "0"</p> <p>L'exploitant emporte le bois exploité, en respectant un cahier des charges très précis, comprenant la remise en état de la prairie et le tri des bois : coupe, évacuation et tri des grumes, mise en endains des rémanents hors de la prairie, broyage des souches par arasement, semis, fauche et suivi sur trois ans.</p> <p>Les bois de petits diamètres que l'exploitant n'emmènera pas et aura entreposés au bord de la route seront transportés au gîte et transformés en plaquettes. (coût à préciser)</p>

Extrait de l'étude AUDUREAU :



ESPACE NATUREL SENSIBLE LES ECOUGES

PEUPELEMENTS D'EPICEA REPARTITION - TYPOLOGIE



Photos aériennes de la zone à défricher :

Photo aérienne 1970 (géoportail)

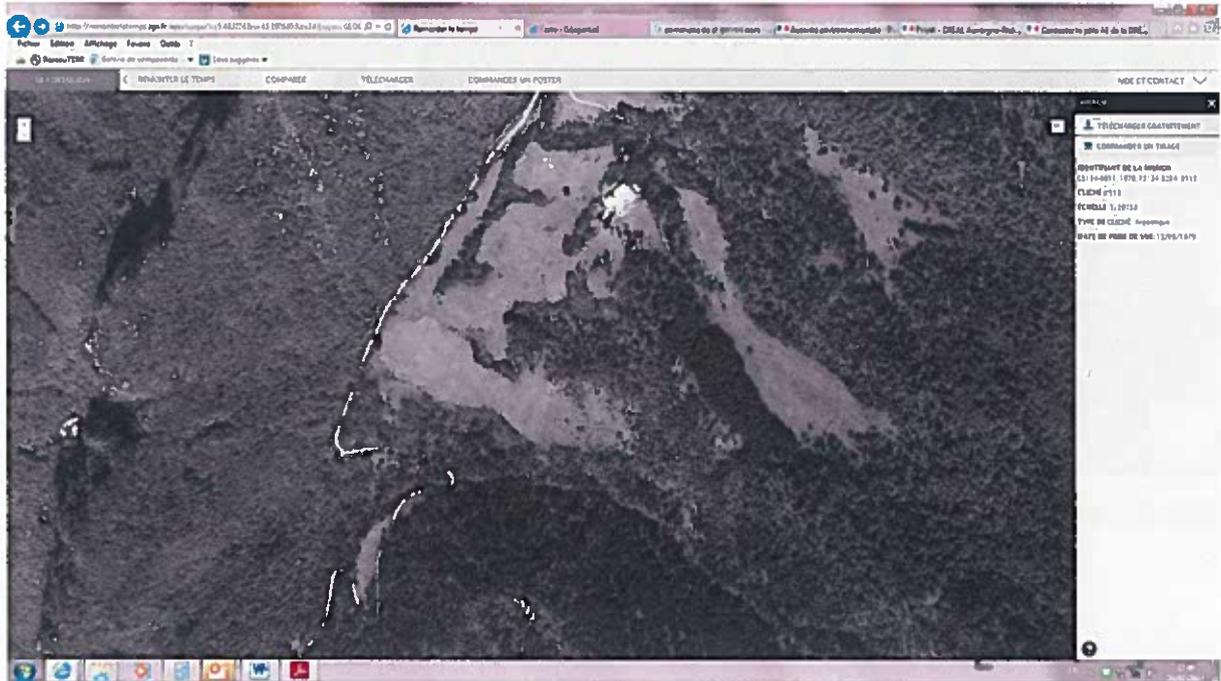


Photo aérienne 1975 (géoportail)

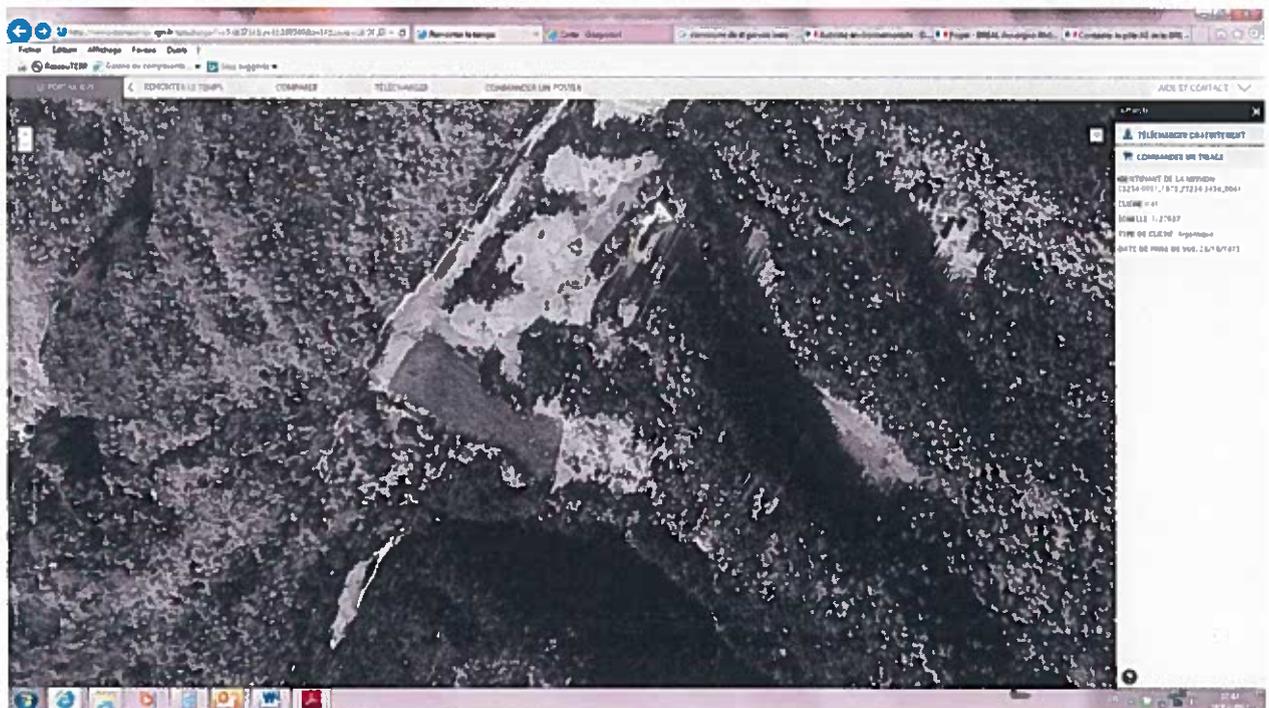
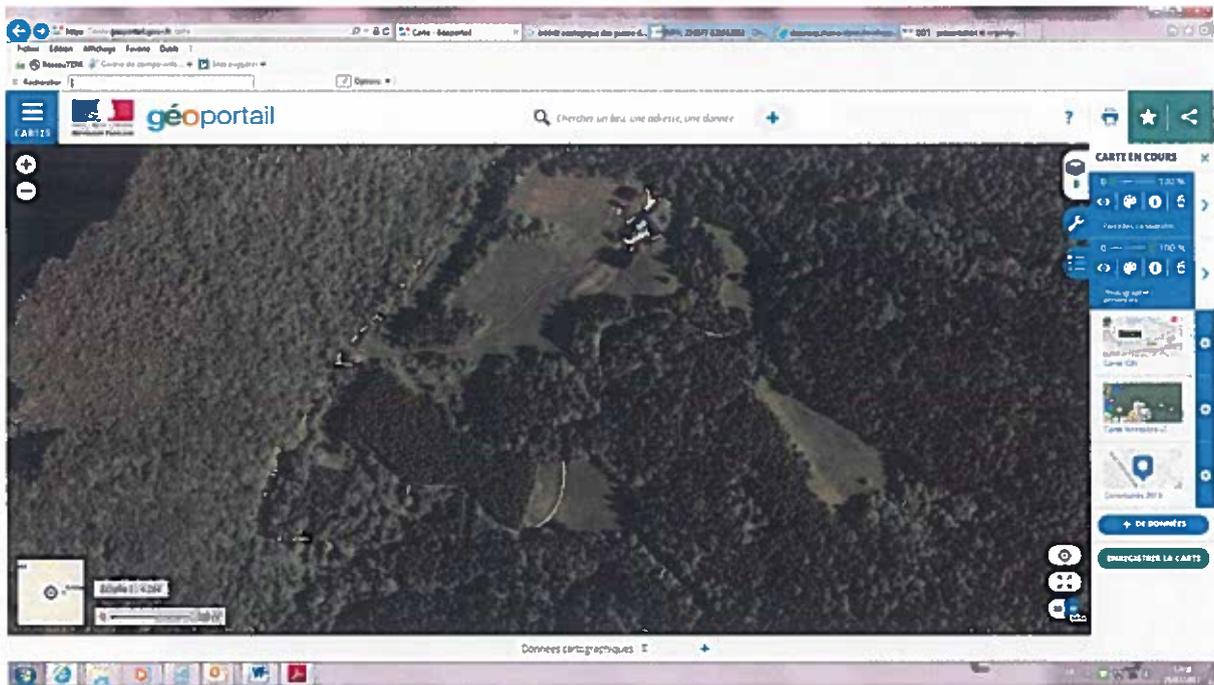


Photo aérienne actuelle (géoportail)





10-21-3

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Le Département de l'Isère
Direction de l'aménagement
Courrier arrivé le

21 SEP. 2017 Vucla

727

Service patrimoine naturel

in me

DEPARTEMENT de l'ISERE
Direction de l'Aménagement des Territoires
Hôtel du Département
7 Rue Fantin-Latour-BP 1096
38001 GRENOBLE Cédex

Objet : Attestation de virement

Ref : MM/LG

N° Adhérent : 10-21-3/4013

Je soussignée, Morgane MALARD, déléguée régionale de PEFC AURA, certifie que le département de l'Isère adhérent PEFC N° 10-21-3/4013 est à jour de sa contribution pour la période 2017-2021.

Virement relatif à la facture N° 2016-0621 effectué sur notre compte Crédit Agricole le 01 juin 2017 montant 581,00 €.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Déléguée Régionale, Morgane MALARD,